



BUDGET PRIMITIF 2020

NOTE DE PRESENTATION

ELEMENTS DE CONTEXTE

La note de cadrage datée du 26/04/2019 précisait les objectifs dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2020.

Les services avaient jusqu'au 23/08/2019 pour transmettre leurs budgets respectifs en respectant les consignes suivantes :

- 1- Des charges à caractère général maintenues à hauteur du BP 2019
- 2- Maintien des subventions au même niveau qu'en 2019
- 3- Maintien de la subvention de fonctionnement au CCAS à 720.000 €
- 4- Hausse de la masse salariale limitée à 1,5 %
- 5- Pas de hausse de fiscalité
- 6- Maintien des investissements récurrents à hauteur du BP 2019

Les éléments ont été transmis à tous les services et les réunions d'harmonisation se sont tenues les 17 et 19 septembre 2019 en présence de Monsieur le Maire, Monsieur Haquin et Mme Smaïli.

BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020 de la commune d'Ermont atteint un volume global de **43 162 002 €**, soit une baisse de 10,3 % par rapport aux prévisions 2019.

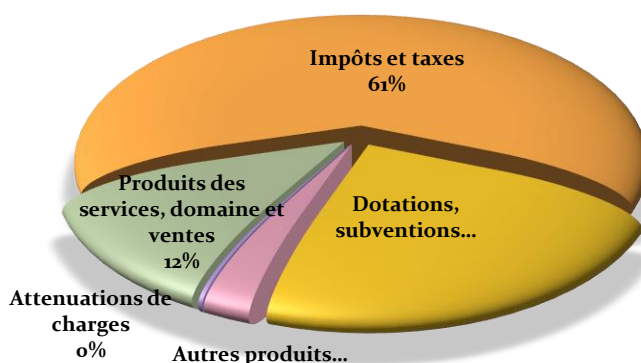
La diminution concerne essentiellement la section d'investissement. En effet, 2020 étant une année d'élection, aucun grand projet d'investissement n'est lancé à ce stade.

1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement restent stables par rapport au budget 2019 et s'établissent à **35 218 892 €**.

Recettes réelles de fonctionnement

Recettes de Fonctionnement 2020



RECETTES	Chapitre	BP 2019	BP 2020
	013 - Atténuation de charges	90 000 €	89 000 €
	70 - Produits des services	4 223 220 €	4 281 950 €
	73 - Impôts et taxes	20 897 240 €	21 191 372 €
	74 - Dotations, subventions et participations	8 974 167 €	8 734 072 €
	75 - Autres produits de gestion courante	838 498 €	917 498 €
	Recettes de gestion courante =	35 023 125 €	35 213 892 €
	78 - Reprise sur amortissements et provisions		
	77 - Produits exceptionnels	- €	5 000 €
	Recettes réelles de fonctionnement =	- €	5 000 €
	042 - Opérations d'ordre entre sections	- €	- €
	002 - Excédent de fonctionnement reporté au CA		
	Recettes d'ordre =	- €	- €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =	35 023 125 €	35 218 892 €

La fiscalité

Le produit de la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) est évalué à 15,7 M€, soit une progression de 2,1 % par rapport aux prévisions 2019.

La hausse n'est due qu'à l'évolution prévisionnelle des bases notifiées par les services de l'Etat en mars ou avril N+1.

Les taux 2020 sont maintenus au même niveau qu'en 2019.

La commune perçoit toujours une attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Val Parisis identique à 2019 et en hausse par rapport à 2018 du fait de la rétrocession des voiries et pour un montant de 1,58 M€. La prévision de la dotation de solidarité communautaire est de 556.356 €, en baisse de 5% par rapport à 2019.

Au sujet des droits de mutation à titre onéreux, la commune a perçu 1,3 M€ sur 2019 et il est prévu 1,3 M€ pour le budget 2020.

Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement est prévue en 2020 au même niveau qu'en 2019 pour 4,5 M€.

La Dotation de Solidarité Urbaine se maintiendra également au même niveau qu'en 2019 pour 1,5 M€.

Le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France est également maintenu pour le même montant qu'en 2019 à 1,9 M€.

La commune ne devrait plus être éligible cette année à la Dotation Nationale de Péréquation et perdre donc près de 500 k€ de recettes de fonctionnement (250 k€ au lieu de 750 k€ grâce à un mécanisme amortisseur).

Les produits des services

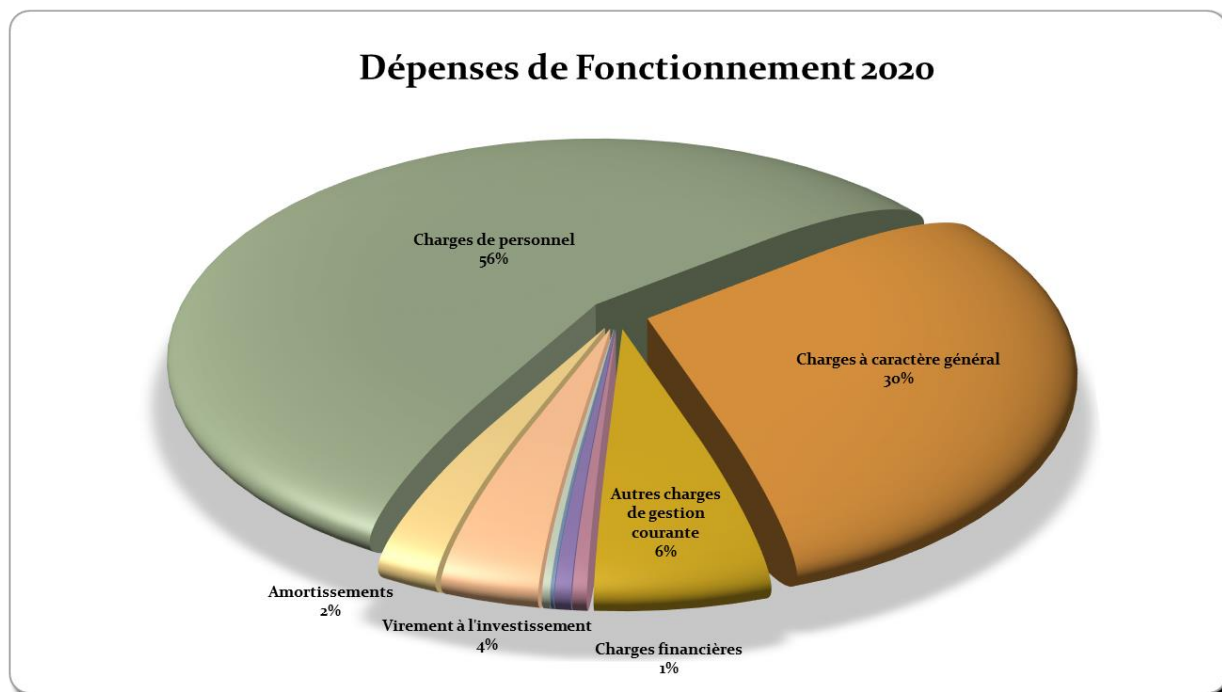
Les recettes générées par les tarifs votés en conseil municipal en contrepartie des services à la population délivrés par la commune (locations de salles, entrées des événements culturels, restauration scolaire...) sont estimées à 4,28 M€, en progression de 1,4 % par rapport au BP 2019.

Autres recettes

Elles sont principalement constituées des loyers perçus (304 k€), des redevances versées par les fermiers et concessionnaires (407 k€), des remboursements de sécurité sociale (80 k€) ou encore des produits divers de gestion courante (206 k€).

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, en hausse de 2,9 % par rapport au Budget Primitif de 2019, s'établissent à **33 171 585 €**.



DEPENSES	Chapitre	BP 2019	BP 2020
	011 - Charges à caractère général	10 234 139 €	10 627 234 €
	012 - Charges de personnel	19 270 591 €	19 789 562 €
	014 - Atténuations de produits	204 784 €	204 784 €
	65 - Autres charges de gestion courante	2 144 879 €	2 224 905 €
	Dépenses de gestion courante =	31 854 393 €	32 846 485 €
	66 - Charges financières	295 000 €	180 000 €
	67 - Charges exceptionnelles	58 610 €	45 100 €
	022 - Dépenses imprévues	30 000 €	100 000 €
	Dépenses réelles de fonctionnement =	32 238 003 €	33 171 585 €
	023 - Virement à la section d'investissement	1 985 122 €	1 247 307 €
	042 - Opérations d'ordre entre sections	800 000 €	800 000 €
	Dépenses d'ordre =	2 785 122 €	2 047 307 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =	35 023 125 €	35 218 892 €

Les charges à caractère général

Elles augmentent de 3,8 % par rapport au BP 2019 pour plusieurs raisons :

- Une hausse des fluides principalement liée à l'augmentation des tarifs et de la surface des bâtiments. Les efforts réalisés ces dernières années en matière de travaux d'économies d'énergie permettent de contenir cette augmentation.
- Une offre de service supplémentaire aux familles ermontoises avec 40 nouveaux berceaux de crèches (en année pleine pour 2020).
- La création d'un nouveau service aux habitants avec la ferme pédagogique.

Les charges de personnel

Elles augmentent de 2,7 % par rapport à 2019 et représentent 56% du budget de fonctionnement quand la moyenne départementale des communes de même strate se situe autour de 60%.

Néanmoins, le poids des dépenses de personnel dans le budget communal ainsi que leur côté difficilement compressible nécessitent de porter un regard particulièrement attentif à leur progression. En effet, leur augmentation étant plus rapide que celle des recettes de fonctionnement, c'est l'autofinancement dégagé au profit de l'investissement qui risque de progressivement se réduire.

Le virement à la section d'investissement

En baisse par rapport à 2019, il se situe à 1,2 M€.

La baisse est principalement due au fait que la commune perd le bénéfice de la Dotation Nationale de péréquation (environ 700 k€).

Cette opération permet de constater les marges de manœuvres que la commune dégage sur son fonctionnement pour autofinancer ses investissements. Il ne s'agit à ce stade que d'une prévision et non d'une réalisation. Les excédents dégagés chaque année et constatés lors du vote du compte administratif se cumulent et constituent le Fonds de Roulement de la commune.

Pour rappel, à la clôture de l'exercice 2018, l'excédent reporté en section de fonctionnement s'élevait à 6 102 047,67 €

3- La section d'investissement

La section d'investissement s'établit à 7 943 110 € s'équilibrant ainsi en recettes et en dépenses :

RECETTES	Chapitre	BP 2019	BP 2020
	13 - Subventions d'équipement reçues	1 015 510 €	213 400 €
	16 - Emprunts et dettes	7 031 809 €	4 228 874 €
	20,21 et 23 - Immobilisations	- €	- €
	Recettes d'équipement =	8 047 319 €	4 442 274 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	855 600 €	1 451 529 €
	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		
	165 - Dépôts et cautionnements	2 500 €	
	024 - Produits des cessions	1 402 000 €	2 000 €
	Recettes financières =	2 260 100 €	1 453 529 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 985 122 €	1 247 307 €
	040 - Opérations d'ordre entre sections	800 000 €	800 000 €
	041 - Opérations patrimoniales	- €	- €
	Recettes d'ordre =	2 785 122 €	2 047 307 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =	13 092 541 €	7 943 110 €

DEPENSES	Chapitre	BP 2019	BP 2020
	20 - Immobilisations incorporelles	50 000 €	60 000 €
	204 - Subventions d'équipement versées		
	21 - Immobilisations corporelles	7 832 994 €	6 659 710 €
	23 - Immobilisations en cours	4 021 534 €	- €
	Dépenses d'équipement =	11 904 528 €	6 719 710 €
	16 - Emprunts et dettes	1 188 013 €	1 123 400 €
	020 - Dépenses imprévues	- €	100 000 €
	Dépenses financières =	1 188 013 €	1 223 400 €
	Dépenses réelles d'investissement =	13 092 541 €	7 128 110 €
	040 - Opérations d'ordre entre sections	- €	- €
	041 - Opérations patrimoniales	- €	- €
	Dépenses d'ordre =	- €	- €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =	13 092 541 €	7 943 110 €

Aucune grande opération d'investissement n'est budgétée pour le moment en 2020. Il restera à finaliser les travaux de la ferme pédagogique et les travaux du nouveau conservatoire seront terminés.

Les 6,7 M€ inscrits au budget 2020 concernent tout l'investissement courant de renouvellement de la commune avec quelques opérations importantes que sont :

- La réhabilitation du restaurant scolaire à Pasteur (1,1 M€) ;

- Travaux RDC + escalier à l'école élémentaire RAVEL (120 k€)
- Des travaux de voirie (911 k€), la création d'un îlot de fraîcheur au CSC F. Rude pour 120 k€
- Enfin, pour les travaux de réaménagement du complexe R. Dautry une enveloppe est reconduite à hauteur de 1,7 M€
- Les préemptions suivantes :
 - Local commercial 10 mail Auguste Rodin (ex superette) : 50.000 €
 - Local commercial 10 mail Auguste Rodin (ex photographe) : 25.000 €
 - Pavillon (Dambron) 27 place Jules Ferry : 740.000 € (frais de notaire inclus).

Concernant le remboursement du capital des emprunts, l'inscription budgétaire diminue de 1,18 M€ à 1,12 M€. En effet un emprunt s'est terminé en 2019 et la marge prudentielle quant au remboursement d'un éventuel nouvel emprunt a été diminuée.

La dette de la commune représente 242 € par habitant contre 1.038 € en moyenne au niveau national.

